

## UNE DÉMARCHE NOVATRICE ET CONCRÈTE

Novatrice et concrète, la démarche lausannoise est le fruit de la rencontre du monde académique et de la police.

Le Corps de police tient tout particulièrement à exprimer sa gratitude aux professeurs qui l'ont fait bénéficier de leurs précieuses connaissances et de leur soutien:

- **De l'Université de Sherbrooke au Canada:**  
Prof. Jean-François Malherbe, André Lacroix, Robert Roy, Pierre-Yves Perreault et M. Roger Cevey, chargé de cours.
- **De l'Université de Louvain en Belgique:**  
Prof. Michel Dupuis et Dr. Raymond Gueibe.
- **De l'Université de Lausanne:**  
Prof. Denis Müller et Lazare Benaroyo.

« Les hommes de pensée préparent les hommes d'action. Ils ne les remplacent pas ».

Gustave Le Bon



## GENÈSE DU PROJET

C'est au début du 21ème siècle que le commandement et l'Association des Fonctionnaires de Police se sont préoccupés des conséquences des évolutions de plus en plus rapides et complexes de la société sur les pratiques professionnelles de leurs membres.

## OBJECTIF

Améliorer les capacités d'analyse et de réflexion pour *affiner les décisions* prises par les membres du Corps de police, à tous niveaux hiérarchiques et dans tous domaines, à l'interne et à l'externe.

## CONCEPT GLOBAL

Axes du projet	Modes influençant nos décisions				
	Ethique	Déontologie	Droit	« Mœurs »	Morale
Documents	Charte des valeurs	Code de déontologie	<b>Droit (pénal prime sur tout)</b>	Rapports internes	<b>Morale personnelle</b>
Structures	Leaders Dél. éthique Catalyseurs Comité d'éthique	Commission de déontologie	<b>Droit admin.</b>	Cercles de qualité	
Formation	Cadres Leaders Catalyseurs Personnel	Tous les policiers	<b>Règlement Corps police</b>	Coaching institutionnel	

Nouveaux domaines développés

Vous souhaitez en savoir plus sur notre démarche? Nos responsables de l'éthique répondront avec plaisir à vos questions.

Tél. 021 315 15 15

E-mail: [police@lausanne.ch](mailto:police@lausanne.ch)

[www.lausanne.ch/police](http://www.lausanne.ch/police)

POLICE MUNICIPALE DE LAUSANNE

## DÉMARCHE « ÉTHIQUE »



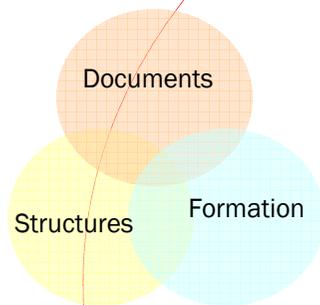
« Qui ne possède pas sa pensée ne possède pas son action ».

Victor Hugo

L a u s a n n e



# LES TROIS AXES DE LA DÉMARCHE



Par souci de transparence, la charte, le code et les documents établis pour le comité d'éthique et la commission de déontologie sont *publics*.

## AXE 1: LES DOCUMENTS

### Charte des valeurs

La charte, composée de 7 valeurs, ne revêt aucun caractère réglementaire qui pourrait servir à sanctionner des comportements.

Désignant *un idéal* qu'il n'est pas possible d'atteindre, humaine condition oblige, mais vers lequel on souhaite néanmoins tendre, la charte des valeurs constitue une aide à la réflexion et à la décision pour les collaborateurs du Corps de police, entre eux et avec le public.

### Code de déontologie

Le code de déontologie fixe les *exigences minimales* attendues des policiers lausannois envers le public, en leur servant de balise claire pour situer l'adéquation de leurs actions.

Les manquements avérés peuvent exposer le ou les auteurs à des sanctions administratives, indépendamment de toute suite pénale.

## AXE 2: LES STRUCTURES

### Comité d'éthique

Présidé par un professeur d'université expert en éthique appliquée, le Comité d'éthique est composé paritairement de 4 membres du Corps de police et de 4 représentants de la société civile.

Il ne traite pas de cas particuliers, mais de *thématiques sécuritaires* de fond au sujet desquelles il rend des avis.

### Commission de déontologie

Composée d'un préposé à la déontologie, de 3 policiers représentatifs du Corps de police et d'un spécialiste de la résolution des litiges, non rattaché au corps de police, cette commission examine, sous l'angle du code de déontologie, les pratiques policières faisant l'objet de doléances.

Elle ne s'immisce pas dans le champ pénal, réservé exclusivement aux autorités judiciaires, ni dans le champ administratif dévolu à l'employeur. Ne disposant d'aucun pouvoir de sanction, la commission rend des avis au commandement et vise autant que possible la *conciliation entre policiers et citoyens*.



« Il faut agir en homme de pensée et penser en homme d'action »  
Henri Bergson



«La première étape dans l'évolution de l'éthique est le sentiment de solidarité humaine.»

Albert Schweitzer

## AXE 3: LA FORMATION

### Cadres dirigeants

Depuis 2003, les cadres dirigeants ont été particulièrement sensibilisés et formés à la prise en compte de la dimension éthique dans leurs réflexions et pratiques managériales.

### Leaders

Titulaires d'une maîtrise en philosophie incluant un cheminement de type cours en éthique appliquée de l'Université de Sherbrooke, les trois leaders (commandant remplaçant, cheffe psychologue et délégué à l'éthique) ont la responsabilité du développement et de l'implantation du projet au sein du Corps de police.

### Aspirants et agents de police

En complément de leur brevet fédéral, les nouveaux policiers lausannois reçoivent une formation de 20h. en éthique de la sécurité publique.

### Catalyseurs

Trente-cinq policiers, assistants de police et civils de tous niveaux et subdivisions ont suivi depuis 2003, à titre volontaire, une formation universitaire à raison de 5 jours par semestre sur 3 ans. Certifiés en éthique de la sécurité publique par l'Université de Louvain en Belgique, ces « catalyseurs » assument diverses fonctions en lien avec l'éthique pour être les relais de la démarche au quotidien.

Au travers de sa démarche, le Corps de police s'engage à tout mettre en œuvre pour réduire, autant que faire se peut, l'inévitable écart qui existe toujours entre les valeurs affichées, ce qu'on souhaite être, et les valeurs pratiquées, ce qu'on est.